

Certificat de Spécialisation

Production, Transformation et Commercialisation de produits fermiers



Nos atouts :

- Arboriculture
- Les élevages
- Les productions végétales
- L'agriculture biologique
- La diversification et la commercialisation
- La Formation à Distance
- Le développement durable



ADFPA 05 – Association Départementale
pour la Formation et le Perfectionnement
des Agriculteurs des Hautes-Alpes

3, rue Paul Aubert - 05000 GAP

04 92 52 15 15

e-mail : adfpa@adfpa05.asso.fr

web : adfpa05.asso.fr



L'intérêt de la formation

- ✓ Réfléchir et consolider son projet
- ✓ Approfondir ses compétences en production
- ✓ Acquérir des compétences en transformation
- ✓ Concevoir son atelier de transformation fermière
- ✓ Acquérir des compétences en commercialisation de produits fermiers

Public / Débouchés

Conditions d'admission :

- ✓ Justifier d'un an d'activité professionnelle
- ✓ Etre titulaire au minimum d'un diplôme de niveau IV agricole ou justifier d'une année d'activité professionnelle en lien avec la formation ou de 3 années dans un autre secteur

L'admission définitive est prononcée après examen de votre situation et entretien de motivation

L'ADFPA 05 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles.

A l'issue de cette formation, les candidats peuvent

- ✓ être salarié dans une entreprise qui produit et/ou transforme et/ou commercialise des produits fermiers
- ✓ créer une entreprise qui produit et/ou transforme et/ou commercialise des produits fermiers

Statuts, Prise en charge & Participations financières

Plusieurs possibilités pour l'accès en formation :

- ✓ Alternance sous forme de Contrat de professionnalisation.
- ✓ Stagiaires de la formation professionnelle (formation continue), financement par le Conseil Régional, l'Europe et France Travail, le coût de la formation est pris en charge à 100 % pour les publics prioritaires et une rémunération est possible (nombre de places limité).
- ✓ Projet de Transition Professionnelle pour salariés en CDI et CDD,
- ✓ Autofinancement.

Tarif / coût : nous consulter

Durée / Organisation

- ✓ 560 heures en centre et 420 heures (12 semaines) de stage en entreprise
- ✓ Apports de connaissances, travaux pratiques, interventions de spécialistes et organismes professionnels, visites d'ateliers de transformation

Validation

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de niveau 4 délivré par unités capitalisables – RNCP 2281 – échéance de l'enregistrement 01/01/25

Individualisation

Pour s'adapter au mieux aux besoins de chaque candidat, les parcours sont systématiquement individualisés et coconstruits avec le candidat. Les équivalences avec les autres diplômes sont prises en compte dans le parcours du stagiaire : nous contacter.

Cette formation est en entrées et sorties permanentes, en fonction du profil du candidat et du financement de la formation. Néanmoins possibilité de formation à distance en fonction du candidat, du statut.

Objectifs de la formation

- ✓ Réaliser une pré étude de faisabilité d'un projet de transformation de produits fermiers
- ✓ Assurer la production d'un bien sur une exploitation agricole en lien avec le projet de transformation visant à obtenir, par la rigueur et l'exigence de son travail, des produits de qualité
- ✓ Assurer la transformation d'un produit fermier dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire et veiller à assurer les impératifs de commande
- ✓ Assurer la commercialisation des produits fermiers de l'exploitation agricole

Contenu de la formation

Blocs de compétences CS Production, transformation, commercialisation des produits fermiers

Les blocs de compétences sont validés par une ou plusieurs évaluations certificatives.

Les unités capitalisables correspondantes au bloc sont valides dans le cadre de l'acquisition de la certification.

Le cumul des 4 unités capitalisables donne accès au Certificat de Spécialisation production, transformation et commercialisation des produits fermiers.

La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

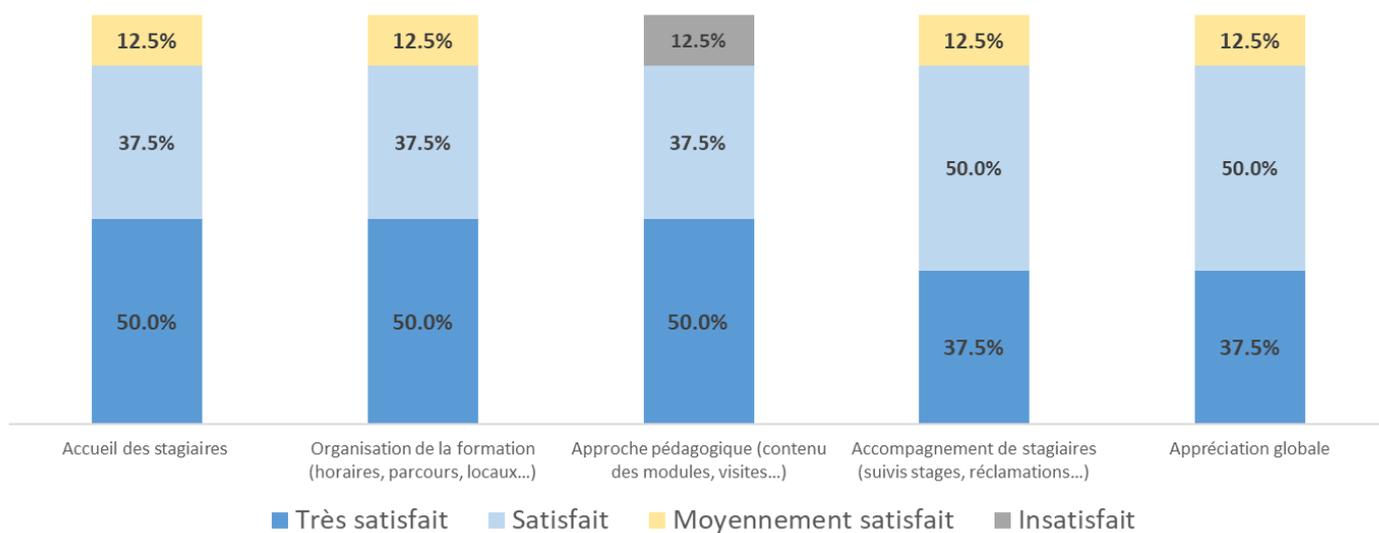
N° et Intitulé du bloc	Modalités d'évaluation	Intitulé épreuve
UCP1 : Organiser la production, la transformation et la commercialisation des produits fermiers	Epreuve écrite (dossier)	Pré étude de faisabilité
UCP2 : Mettre en œuvre des techniques de production fermière	Epreuve pratique/orale	Production d'un bien sur une exploitation agricole
UCP3 : Mettre en œuvre des techniques de transformation pour des produits fermiers dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail	Epreuve écrite (dossier)	Conception d'un atelier de transformation
	Epreuve pratique/orale	Réalisation d'un procédé de transformation
UCP4 : Mettre en œuvre des techniques de commercialisation pour des produits fermiers	Epreuve pratique/orale	Commercialisation des produits fermiers

Modalités pédagogiques

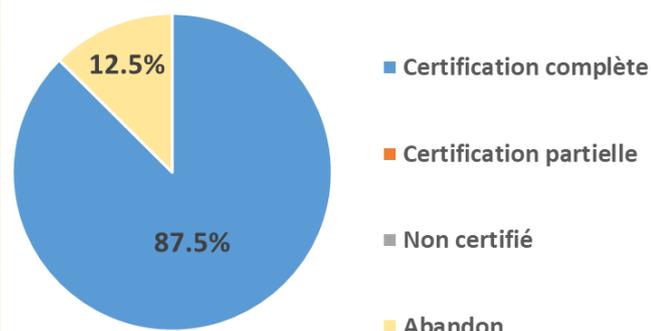
Face à face présentiel, mises en situation pratique, FOAD, visites d'entreprises, stages

Statistiques du CS Produits fermiers - année 2023/2024

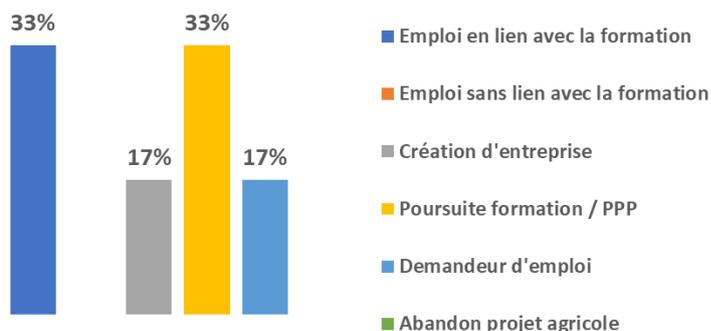
Satisfaction CS Production, Transformation et Commercialisation des produits fermiers 2023-2024



Réussite - session 2023-2024



Insertion à 6 mois - session 2022-2023



L'ADFPA 05 a enregistré 1 abandon de formation (12,5 %).

Pour vous renseigner, contacter l'ADFPA 05

3, rue Paul Aubert - 05000 GAP

Tel : 04.92.52.15.15 - e-mail : adfpa@adfpa05.asso.fr

N° organisme de formation : 93.050.012.705

